

**Avis n° 2022/06**  
**relatif à admission par l'État d'un diplôme**  
**de l'École supérieure des travaux publics de l'Institut**  
**national polytechnique Félix-Houphouët-Boigny**  
**(INP-HB-ESTP COTE D'IVOIRE)**

**Établissement / École**

Nom :	École supérieure des travaux publics de l'Institut national polytechnique Félix-Houphouët-Boigny
Sigle :	INP-HB-ESTP COTE D'IVOIRE
Type :	Établissement d'enseignement supérieur public en Côte-d'Ivoire
Académie :	École étrangère
Site de l'école :	Yamoussoukro, Côte d'Ivoire

**Objet de la demande d'admission par l'État**

**Catégorie NAD** (Nouvelle admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers) :  
Ingénieur diplômé de l'École supérieure des travaux publics de l'Institut national polytechnique Félix-Houphouët-Boigny, spécialité Génie civil, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1, L642-7 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure des travaux publics de l'Institut national polytechnique Félix-Houphouët-Boigny ;
- Vu le rapport établi par Olivier AMMANN (membre de la CTI et rapporteur principal), Joël MOREAU (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Géraldine CASAUX-GINESTET (experte auprès de la CTI), Jean NOCQUET (expert auprès de la CTI), Olivier GENDRY (expert auprès de la CTI) et Alain SANOGO (expert international auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 juin 2022 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Nouvelle admission par l'État des diplômés étrangers suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Ingénieur diplômé de l'École supérieure des travaux publics de l'Institut national polytechnique Félix-Houphouët-Boigny, <b>spécialité Génie civil</b>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2024-2025	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'École**

- Formaliser et systématiser une politique d'évaluation des enseignements.

**Pour la formation**

- Poursuivre le déploiement de la démarche compétences et l'opérationnaliser ;
- Reprendre et augmenter la durée de la mobilité internationale ;
- Mettre en œuvre le plan d'action pour l'obligation d'un niveau B2 en anglais ;
- Positionner la validation des crédits à la validation des UE et permettre la capitalisation des

- Crédits d'Évaluation Capitalisables et Transférables (CECT) aux redoublants ;
- Diversifier les approches pédagogiques au sein de la formation, en particulier la pédagogie par projet ;
- Mettre en place une pédagogie favorisant la prise d'initiative ;
- Développer une politique d'attractivité pour atteindre l'objectif du doublement des effectifs 2025 ;
- Mettre en place une politique d'amélioration du taux de féminisation de l'école.

**Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École supérieure des travaux publics de l'Institut national polytechnique Félix-Houphouët-Boigny, spécialité Génie civil	2022	2024-2025

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 juin 2022

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 juillet 2022



La présidente  
Elisabeth CRÉPON